



Comment être partenaire de cette opération ?

Vous êtes un particulier

- **En cueillant** vous même des tulipes sur le champ en échange d'un don
6 € pour un bouquet de 10 tulipes – 10 € pour 2 bouquets
- **En achetant des bouquets** aux portes des magasins suivants pendant les -fin de semaine du mois d'avril, :
 - Carrefour Mont St Aignan et Mesnil Esnard - Leroy Merlin à Isneauville, , magasins divers - à Duclair et environs

Vous êtes commerçant ou libéral

- **En souscrivant un contrat** de fleurissement pour votre établissement
Le Lions Club vous fournit un bouquet de 20 tulipes par semaine durant la durée de la campagne et met à votre disposition un vase siglé et de la documentation.
75 € par contrat pour la durée de la campagne. (60€ pour les contrats supplémentaires)
- **En faisant un don de montant libre** à **Tulipes contre le cancer** pour couvrir les frais de logistique de la campagne (Transports, emballage, communication ...)

Vous êtes une entreprise

- **En souscrivant un contrat** de fleurissement pour votre établissement
Mêmes conditions que pour un commerçant
- **En faisant un don de montant libre** à **Tulipes contre le cancer**
Mêmes conditions que pour un commerçant
- **En organisant une collecte de don** dans votre établissement.
Si les conditions sanitaires le permettent, un bénévole vient dans votre établissement pendant quelques heures et propose des bouquets à votre personnel. Un message personnalisé, diffusable sur votre messagerie interne, vous est fourni au préalable.
- **En organisant vous-même une prise de commande** auprès de vos salariés.
Un membre de votre personnel collecte les demandes, avertit le responsable du Lions club désigné et collecte les règlements ; la livraison est faite par un bénévole au jour et lieu de votre choix.

Pour en savoir plus <https://www.tulipesrouen.org/>

Nous contacter : contact@tulipesrouen.fr

Coordinateurs 2022 : *Philippe Penot* philippe.penot@outlook.fr
Patrick Raulet patrick.raulet1@wanadoo.fr

Votre interlocuteur personnel :